

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

Séance du 19 DECEMBRE 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 9		

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.

Excusée : Mme TEISSEYRE

Absents non excusés : M. MOUTARD - M. ALLÉE

Secrétaire de séance : Mme BOTTINI

2022 - 12 - 117

AFFAIRES FINANCIERES

**Versement d'une subvention exceptionnelle
au profit de l'Association « Le Carrefour des Habitants »
pour l'organisation d'une Vélorution**

RAPPORTEUR : M. Thierry TATONI

Le 6 novembre dernier, à NYONS, a eu lieu la première « Vélorution », évènement consacré à la promotion du vélo. Cette manifestation a été organisée par un collectif d'associations et d'acteurs du territoire qui travaillent sur cette thématique. Cette journée a rencontré un beau succès.

Pour cette occasion, l'Association « Le Carrefour des Habitants », membre de ce collectif a acheté deux banderoles d'entrée de ville pour promouvoir cette manifestation.

La Commune a souhaité apporter son soutien à ce collectif « vélo » et a donc participé activement à l'organisation de cette « Vélorution ». Afin de renforcer cet engagement, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 372 € à l'Association « le Carrefour des Habitants » correspondant à l'acquisition des deux banderoles d'entrée de ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette subvention exceptionnelle au profit de l'Association « Le Carrefour des Habitants ».

Cette dépense sera imputée à l'article 6574-5 du budget communal.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

Pierre Combès

